



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 15 octobre 2026

Mise en conformité des metteurs en marché de batteries : Batribox parie sur la régularisation et l'accompagnement

Un an après l'entrée en application des nouvelles obligations européennes, la mise en conformité des producteurs de batteries reste un enjeu majeur pour la filière. Alors que la réglementation couvre désormais cinq catégories de batteries, Batribox constate que certaines entreprises n'ont pas encore engagé les démarches nécessaires et appelle à une mobilisation collective pour garantir le financement de la gestion des batteries en fin de vie.

Paris, le 15 octobre 2026 - En 2025, les adhérents de Batribox ont déclaré 107 800 tonnes de batteries mises sur le marché. Ce volume s'inscrit dans une profonde évolution du cadre réglementaire, avec l'élargissement, depuis août 2025, des obligations de responsabilité élargie du producteur à cinq catégories de batteries. Un changement majeur qui impose à l'ensemble des entreprises concernées de se mettre en conformité.

Pour autant, Batribox estime qu'une partie des entreprises concernées n'a pas encore accompli les démarches nécessaires pour se conformer à la réglementation et financer la gestion de la fin de vie des batteries qu'elles mettent sur le marché.

Un écart de déclaration qui doit conduire à l'action

Depuis le 18 août 2025, la responsabilité élargie du producteur s'applique aux cinq catégories de batteries définies par le règlement européen : batteries portables, batteries destinées aux moyens de transport légers, batteries de démarrage, d'éclairage et d'allumage, batteries industrielles et batteries de véhicules électriques. Par conséquent, « ***toute entreprise qui fabrique, importe ou introduit des batteries sur le marché français doit financer et organiser leur fin de vie, soit en adhérant à un éco-organisme agréé, soit en disposant d'un système individuel agréé,*** rappelle Emmanuel Toussaint-Dauvergne, directeur général de Batribox. ***Pourtant, un an après l'entrée en vigueur du dispositif, de nombreux acteurs méconnaissent encore***

l'étendue de leurs obligations et n'ont pas encore engagé les démarches nécessaires. »

Des sanctions prévues mais une priorité donnée à la régularisation

En France, un producteur qui ne respecte pas ses obligations au titre de la REP s'expose à des sanctions administratives et pénales. Batribox privilégie néanmoins une logique de prévention et de mise en conformité. L'accompagnement de l'éco-organisme s'adresse à tous les secteurs concernés, y compris à ceux dans lesquels la diversité des produits et des circuits de distribution peut rendre l'application du nouveau cadre plus complexe, notamment les marchés de l'énergie, des mobilités et de l'industrie. **« Notre attention se porte aussi vers les entreprises qui ne disposent pas de fonctions REP spécifiques : les TPE, PME et start-up. »** souligne Emmanuel Toussaint-Dauvergne.

La non-conformité a un coût pour le collectif

Lorsqu'un producteur reste en dehors du dispositif, les contributions destinées à financer la collecte, le transport, le traitement, le recyclage et l'information des consommateurs se répercutent sur le collectif. À plus long terme, des financements insuffisants peuvent fragiliser l'équilibre des éco-organismes et des infrastructures de collecte et de traitement. Enfin, quand des batteries échappent aux filières appropriées, des matières stratégiques comme le lithium, le cobalt, le nickel ou le cuivre ne sont pas récupérées, tandis que les risques de pollution ou d'incendie liés à une mauvaise gestion de la fin de vie des batteries augmentent.

Simplifier la vie des metteurs sur le marché n'est pas un vœu pieux chez Batribox. L'éco-organisme de toutes les batteries s'est associé à Ecologic et Soren au sein d'Eco-Op. Cette alliance inter-REP déploie depuis septembre ses premiers services pour simplifier les démarches des entreprises concernées par plusieurs filières, notamment à travers le référencement de mandataires pour les producteurs étrangers et la mutualisation des collectes.



« Notre rôle n'est pas seulement de rappeler les obligations mais de permettre à chaque producteur, quelle que soit sa taille ou son marché, de les comprendre et de les appliquer simplement. »

Emmanuel Toussaint-Dauvergne

Directeur Général de Batribox

À propos de Batribox

Batribox, anciennement Screlec, est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte, le réemploi et le recyclage des batteries en France métropolitaine et dans les DROM-COM. Son périmètre d'intervention couvre les cinq catégories de batteries : portables, de moyens de transport légers, de démarrage, d'éclairage et d'allumage, industrielles et de véhicules électriques.

Acteur de référence de la filière, Batribox accompagne les producteurs dans leurs obligations réglementaires et sensibilise le grand public aux gestes de collecte et de tri, contribuant ainsi au développement de l'économie circulaire.